



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 mai 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement durable

#### Quinzième session

30 avril–11 mai 2007

Point 3 de l'ordre du jour

#### Module thématique du cycle d'application

2006-2007 (session directive)

### Lettre datée du 3 mai 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la contribution de l'Allemagne à la liste des objectifs et des engagements nationaux et régionaux, établie à la quinzième session de la Commission du développement durable.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la quinzième session de la Commission.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Thomas **Matussek**



**Annexe à la lettre datée du 3 mai 2007 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Contribution de l'Allemagne à la liste des objectifs  
et engagements nationaux et régionaux, établie à la quinzième  
session de la Commission du développement durable**

**Promotion de l'énergie renouvelable en Allemagne**

Région/pays	Europe/Allemagne
Acteur principal	Allemagne/Gouvernement allemand
Autres participants	–
Objectif principal	Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire à au moins 10 % d'ici à 2020; de faire passer, d'ici là, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, à au moins 20 %; augmenter la part des biocarburants dans la consommation totale de carburants à 8 % d'ici à 2015
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le marché de l'électricité : loi sur les sources d'énergie renouvelables</li> <li>• Pour le marché du chauffage : programme de stimulation du marché fédéral et projet de loi sur les sources de chauffage renouvelables</li> <li>• Pour le marché des biocarburants : application de l'obligation de mélange et système de quotas</li> <li>• Recherche et développement</li> </ul>
Résultats escomptés	La dynamique du marché nous permet d'escompter que l'objectif ciblé de 16 % de la consommation totale d'énergie en 2020 sera atteint ou dépassé. Le Gouvernement espère que les énergies renouvelables représenteront à peu près la moitié de la demande énergétique vers 2050.
Zone ciblée	L'Allemagne
Solutions de financement	Les dispositions pertinentes de la nouvelle loi établissent certaines restrictions légales, qui sont imposées aux fournisseurs d'électricité, en vertu desquelles ceux-ci doivent acheter de l'électricité renouvelable à des producteurs d'énergie indépendants aux tarifs fixés par la loi.

Contrôle	L'application de la nouvelle loi fera l'objet de rapports de contrôle périodiques vérifiant la progression de la part de l'électricité renouvelable et l'évolution des coûts par kilowatt/heure afin de garantir une croissance accélérée des énergies renouvelables et une réduction des coûts.
Contact	Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, Division KI I 4, 11055 Berlin, Allemagne Docteur Martin Schöpe, tél. : +49 30 28550 3640 Courriel : Martin.Schoepe@bum.bund.de Ellen von Zitzewitz, tél. : +49 30 28550 3643 Courriel : Ellen.vonZitzewitz@bum.bund.de

---